



Frais Médicaux



Assistance



Bagage



Capital



Responsabilités

Cap Working Holiday

Police N° 4 089 004

Garanties

Plafonds et Franchise

BAGAGES : PERTE, VOL OU DETERIORATION

Maximum par Assuré et par an	2 000 €
Limitation des objets de valeur	1 000 €
Franchise par dossier	15 €

FRAIS MEDICAUX A L'ETRANGER

En cas d'hospitalisation, appel obligatoire au centre d'assistance	Illimités
Prise en charge au 1er Euro, à concurrence de 100 % des frais réels pour les établissements agréés	
Franchise	NEANT
Remboursement, à concurrence de 90% des frais réels pour établissements non agréés.	
Franchise pour les établissements non agréés	25 €
Hors hospitalisation	Illimités
Remboursement, à concurrence de 100%	
Franchise	NEANT
Soins dentaires d'urgence à 100%	300 € max

FRAIS MEDICAUX EN FRANCE

Plafonnés au Tarif de Convention	
Maximum en cas d'hospitalisation	1 000 000 €
Franchise par dossier hospitalisation	NEANT
Maximum hors hospitalisation	15 000 €
Franchise par dossier hors hospitalisation	NEANT

Garanties

Plafonds et Franchise

ASSISTANCE / RAPATRIEMENT

Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	FRAIS REELS
Envoi d'un médecin sur place à l'étranger	FRAIS REELS
Transport de l'assuré au centre médical	FRAIS REELS
Rapatriement du corps en cas de décès de l'assuré	FRAIS REELS
Prise en charge d'un titre de transport Et des frais de séjour pour un membre de la famille des assurés	Billet aller-retour
Par jour et par personne	50 € max Maximum 500 €
Prise en charge des frais de prolongation de séjour de l'assuré	
Par jour et par personne	50 € max Maximum 500 €
Retour des accompagnants Et prise en charge des frais de séjour	Billet aller-retour
Par jour et par personne	50 € max Maximum 500 €
Retour anticipé de l'Assuré	Billet retour simple
Assistance juridique à l'étranger	Maximum par Assuré 3.000 €
Caution pénale à l'étranger	Maximum par Assuré 7 500 €
Avance de fonds	Maximum par Assuré 500 €
Transmission des messages urgents	FRAIS REELS
Frais de recherche et de secours	Maximum par Assuré 5 000 € Maximum par événement 25 000 €

INDIVIDUELLE ACCIDENT

Capital Décès accidentel	8 000 €
Capital Invalidité permanente accidentelle	Jusqu'à 40 000 €
Franchise relative en cas d'invalidité	30%

RESPONSABILITE CIVILE A L'ETRANGER

Maximum dommages corporels	4.500.000 €
Maximum dommages matériels	450 000 €
Franchise par sinistre	80 €